

# M. Tubiana, vous avez oublié d'attaquer le Pape, Boubakeur et d'autres...

Monsieur Tubiana, vous venez d'attaquer Riposte Laïque devant les tribunaux pour incitation à la haine religieuse à la suite de la parution des deux articles suivants :

Pourra-t-on vaincre l'offensive islamique par les seuls moyens démocratiques ?

<http://www.ripostelaique.com/Pourra-t-on-vaincre-l-offensive.html>

Bien sûr que les prières musulmanes dans la rue, les voiles, les mosquées et le halal sont des symboles d'occupation et de conquête

<http://www.ripostelaique.com/Bien-sur-que-les-prieres-dans-la-5936.html>

Je vous donne tout à fait raison et je vous remercie de votre vigilance. Personnellement, je n'ai vu aucune incitation à la haine dans ces deux articles, mais cela prouve simplement à quel point les gens comme vous sont utiles pour mettre au jour des délits que le commun des mortels ne voit pas. Le délit invisible et sans victime, c'est ce qu'il y a de pire. C'est terriblement sournois. Il faut beaucoup de pédagogie pour le révéler, et un procès peut y contribuer avec éclat.

C'est pourquoi je trouve que vous devriez aller plus loin, et poursuivre d'autres suppôts de la haine anti-islamique.

Il faudrait déjà commencer par le Pape, qui ne cesse de faire des allusions perfides depuis qu'il est en fonction. Cela commença avec son discours de Ratisbonne où, se retranchant derrière un empereur byzantin qu'il faisait semblant de citer, il déclara : « Montre-moi donc ce que Mahomet a apporté de nouveau, et tu y trouveras seulement des choses mauvaises et inhumaines, comme son mandat de diffuser par l'épée la foi qu'il prêchait ». L'interposition de cet empereur ne trompa

quasi personne, comme le montrent les réactions à son discours des dignitaires religieux musulmans :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Discours\\_de\\_Ratisbonne#Musulmans](http://fr.wikipedia.org/wiki/Discours_de_Ratisbonne#Musulmans)

Puis, il n'eut de cesse de dénoncer le sort des chrétiens dans des pays musulmans. De plus, la diplomatie du Vatican est une véritable incitation à la diffamation des religions et même au blasphème. Non seulement le Saint-Siège, à l'ONU, refuse de voter des résolutions anti-diffamation que les pays musulmans proposent chaque année, mais il va même maintenant jusqu'à demander l'abrogation de la loi anti-blasphème au Pakistan :

<http://www.lefigaro.fr/international/2011/01/19/01003-20110119ARTFIG00706-la-loi-sur-le-blaspheme-arme-des-islamistes-pakistanaais.php>

Ces violentes attaques contre l'islam ont déclenché la juste colère de l'Université islamique Al Azhar, qui a décidé de rompre le dialogue inter-religieux avec le Vatican :

<http://www.bivouac-id.com/billets/egypte-linstitution-islamique-al-azhar-suspend-son-dialogue-avec-le-vatican/>

Outre le Pape, il faudrait aussi que vous pensiez à attaquer le Recteur de la mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, pour la scandaleuse interview qu'il a donnée à BFM TV :

<http://www.fdesouche.com/161803-dalil-boubakeur-au-sujet-du-massacre-de-chretiens-en-egypte-%C2%AB-il-y-a-une-strategie-une-genese-d%E2%80%99identite-meurtriere-%C2%BB>

<http://www.ripostelaique.com/Boubakeur-se-rapprocherait-il-de.html>

Tout serait à citer dans les propos haineux de cet islamophobe sournois déguisé en musulman. Entre autres :

« Nous ne sommes plus dans le domaine de la religion ni du culte ... c'est une configuration socio politico religieuse. Il y a une stratégie, il y a des actes ... il y a la genèse d'une identité meurtrière. »

Plus grave encore, il va jusqu'à faire un lien entre l'extrémisme et la présence de la charia dans la constitution égyptienne :

» Le gouvernement égyptien est un gouvernement à constitution religieuse avec l'islam pour base, donc c'est la porte ouverte

a tous les extrémismes. »

Il faudrait également penser à attaquer les magistrats de la Grande Chambre de la Cour Européenne des droits de l'homme qui dans un arrêt Refah contre Turquie du 13 février 2003, ont à l'unanimité accepté la dissolution d'un parti islamiste et déclaré la charia incompatible avec les droits de l'homme.

[http://leuropeedeslibertes.u-strasbg.fr/article.php?id\\_article=109&id\\_rubrique=5](http://leuropeedeslibertes.u-strasbg.fr/article.php?id_article=109&id_rubrique=5)

Si l'on tirait toutes les conséquences possibles de cet arrêt, et une institution aussi vigilante que la LDH ne saurait manquer de les tirer, même quand elles sont sous-jacentes, on pourrait voir que c'est pratiquement tout l'islam qui pourrait être interdit sur de telles bases, du moins toutes les grandes institutions qui se structurent en quatre grandes « écoles juridiques ». En effet, une école juridique, par construction, traite du droit, et, si l'école juridique est musulmane, le droit dont il s'agit est la charia. Si la charia est jugée incompatible avec les droits de l'homme, l'école juridique qui s'y réfère l'est également et pourrait être interdite si elle mène des activités politiques. Seul pourrait subsister un islam compatible avec les droits de l'homme, c'est à dire un islam sans charia du tout. La question se pose de savoir si un tel islam existe. En tous cas, s'il existe, il ne prend pas la forme de grandes institutions ayant pignon sur rue.

**Catherine Ségurane**